Nations Unies S/2020/832



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 août 2020
Français
Original : anglais

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application des résolutions 2486 (2019) et 2510 (2020) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux qui se sont produits en Libye dans les domaines politique et économique et sur le plan de la sécurité. On y trouvera également un aperçu de la situation humanitaire et des droits de l'homme ainsi qu'une description des activités menées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) depuis la parution de mon précédent rapport, daté du 5 mai 2020 (S/2020/360).

II. Situation politique et économique et questions de sécurité

2. Durant la période considérée, les lignes de front se sont déplacées de l'ouest au centre de la Libye, tandis que les deux parties aboutissaient à une impasse, concernant le contrôle de Syrte. Des négociations étaient en cours pour prévenir toute nouvelle escalade militaire et atténuer les risques d'un embrasement dans la région, tandis que la MANUL continuait de se mobiliser auprès des parties prenantes libyennes et de ceux qui les soutiennent sur le plan international, aux fins d'un cessez-le-feu durable et de la reprise des pourparlers politiques.

3. Après avoir réussi à reprendre, en avril, six villes le long du littoral à l'ouest de Tripoli, les forces du Gouvernement d'entente nationale ont progressivement évincé les forces de l'Armée nationale libyenne du général Khalifa Haftar de leurs positions dans le sud de la capitale. Les forces du Gouvernement d'entente nationale n'ont pas respecté la cessation des activités militaires déclarée unilatéralement par l'Armée nationale libyenne le 29 avril à l'occasion du ramadan, faisant valoir qu'un cessez-le-feu lui permettrait à cette dernière de se regrouper et de se réarmer.

4. Soutenues par des raids multiples à l'aide de drones aériens, les forces du Gouvernement d'entente nationale ont pris le contrôle de la base aérienne stratégique de Ouatiya dans le nord-ouest de la Libye le 18 mai. Elles ont continué de gagner du terrain dans le sud-est et sont entrées dans la ville de Tarhouna le 5 juin, mettant effectivement un terme à l'offensive sur Tripoli lancée en avril 2019 par l'Armée nationale libyenne.

5. La mobilisation et le renforcement progressif militaires se sont néanmoins poursuivis, ce qui a augmenté le risque d'embrasement autour de Syrte et de Joufra,

20-10794 (F) 260820 270820





compte tenu notamment d'un acheminement ininterrompu d'armes de plus en plus perfectionnées et de plus en plus mortelles destinées aux deux parties, en violation de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU. Les deux parties ont continué également de recruter des mercenaires. Tandis que la polarisation s'accentuait entre les populations favorables au Gouvernement d'entente nationale et celles favorables à l'Armée nationale libyenne, la MANUL a enregistré une augmentation alarmante des actes de représailles dans des zones précédemment contrôlées par l'Armée nationale libyenne ou perçues comme la soutenant, dans l'ouest de la Libye, dont Tarhouna, Assaba et Roujban.

6. Jusqu'au moment du retrait des forces de l'Armée nationale libyenne du sud de Tripoli, les 2 millions d'habitants de la capitale ont subi des pilonnages persistants et des coupures fréquentes d'eau et d'électricité en raison du conflit en cours, situation qui a été compliquée par l'imposition de restrictions au mouvement, dans le cadre des mesures liées à la maladie à coronavirus (COVID-19). La MANUL a confirmé que des mines terrestres, des pièges et des engins explosifs improvisés avaient été retrouvés dans des zones qui étaient contrôlées par l'Armée nationale libyenne.

7. Les acteurs politiques dans l'ouest de la Libye, notamment le Haut Conseil d'État et la Chambre des députés, ont exprimé leur soutien à la campagne militaire lancée par le Gouvernement d'entente nationale pour reprendre le contrôle de secteurs qui étaient tenus par les forces de l'Armée nationale libyenne. Ils ont demandé au Conseil de la Présidence de redoubler d'efforts, sur le plan militaire, et de resserrer la coordination avec les alliés internationaux, notamment par l'application des accords bilatéraux. Ils ont rejeté également tous pourparlers lors desquels le général Haftar serait reconnu comme un partenaire clef dans l'avenir politique du pays.

8. S'exprimant au sujet des récentes initiatives politiques, le Premier Ministre, Faiez Mustafa Serraj, s'est félicité le 5 mai de toute initiative pouvant favoriser un règlement pacifique de la crise. Il a préconisé la tenue d'élections et un accord sur un cadre constitutionnel. Il a demandé aux combattants de l'Armée nationale libyenne de se soumettre aux autorités légales et légitimes et à toutes les parties de reprendre les négociations sous l'égide de l'ONU. Il a également demandé aux hauts cadres dans tout le pays de rejeter la militarisation et la violence. Le 6 mai, le Président de la Commission de rédaction de la Constitution, Abdulsalam Erhouma, a réaffirmé son soutien à des initiatives pacifiques et souligné que le processus constitutionnel devait se conclure par la tenue d'un référendum national sur la proposition constitutionnelle du 29 juillet 2017. Le 9 juin, la Haute Commission électorale nationale s'est déclarée prête à organiser à tout moment des élections suivies d'un référendum sur la Constitution.

9. Après avoir demandé la reprise du dialogue politique, le 23 avril, le Président de la Chambre des députés, Agila Saleh, a multiplié les contacts sur les plans local et international. Il a renouvelé son appel le 23 mai, tout en insistant sur le soutien aux mesures prises par l'Armée nationale libyenne pour lutter contre le terrorisme et du démantèlement des milices à Tripoli. Après s'être entretenu le 27 mai avec une délégation de haut rang représentant le général Haftar, M. Saleh s'est rendu en Égypte, où il s'est entretenu avec des responsables du Gouvernement. Le 30 mai, 44 députés de la Chambre ont demandé un cessez-le-feu et la reprise du dialogue politique en vue de la restructuration de l'autorité exécutive. M. Saleh s'est entretenu avec le Ministre russe des affaires étrangères à Moscou le 3 juillet et avec des responsables égyptiens et américains au Caire, à partir du 10 août. Le 21 août, MM. Serraj et Saleh, dans des déclarations distinctes, ont réclamé un cessez-le-feu généralisé, la démilitarisation de Syrte et la reprise de la production et des exportations de pétrole.

Mise en œuvre de l'initiative en trois volets et du processus politique de l'ONU

10. La MANUL a continué d'exhorter les parties libyennes à convenir d'un cessez-le-feu, à renouer les pourparlers politiques et à faire avancer le dialogue économique dans le cadre des conclusions de la Conférence de Berlin sur la Libye. Le 21 août, je me suis félicité des appels en faveur d'un cessez-le-feu lancés par MM. Serraj et Saleh.

11. En juin et en juillet, dans le cadre de la Commission militaire conjointe 5+5 ; la MANUL a repris les discussions tour à tour avec les délégations de l'Armée nationale libyenne et du Gouvernement d'entente nationale. Faisant fond sur les pourparlers qui s'étaient tenus en février et les observations préliminaires sur le projet d'accord de cessez-le-feu présenté par la MANUL à Genève le 23 février, les deux parties ont présenté des conditions préalables supplémentaires à un cessez-le-feu. Le Gouvernement d'entente nationale a insisté pour que l'Armée nationale libyenne se retire de la région du croissant pétrolier vers des positions qu'elle tenait avant la signature de l'Accord politique libyen en décembre 2015. Cette dernière a demandé le plein respect de l'embargo sur les armes et le retrait des combattants étrangers de Libye.

12. Les positions politiques des parties libyennes ont continué d'être fortement influencées par l'évolution militaire et le contrôle des ressources pétrolières. Il devient cependant de plus en plus évident qu'une solution militaire au conflit est à écarter. Les propositions présentées par les parties n'étaient pas incompatibles, dans la mesure où elles ont préconisé une solution politique par l'intermédiaire d'une nouvelle période de transition et de la restructuration du Conseil de la présidence, la tenue d'élections, ainsi qu'un accord sur un cadre constitutionnel.

13. Concernant le volet économique du dialogue intra-libyen, les trois groupes de travail, composés de représentants d'institutions et d'experts économiques libyens, ont poursuivi leurs travaux en vue de la création d'une commission d'experts économiques libyens. Ils ont élaboré des recommandations pratiques qui ont éclairé les débats du groupe de travail chargé des questions économiques relevant du comité international de suivi de la Conférence de Berlin.

Comité international de suivi de la Conférence de Berlin sur la Libye

14. Le comité international de suivi s'est réuni en ligne les 13 mai, 22 juin et 23 juillet. La situation à Syrte et alentour a occupé une place prépondérante à la réunion du 22 juin, tous les participants faisant part de leur vive préoccupation. Dans une déclaration conjointe, les Coprésidents, à savoir la Ligue des États arabes et la MINUL ont insisté sur la nécessité pour tous les membres du processus de Berlin d'adhérer strictement à l'ensemble des engagements et des obligations qu'ils avaient souscrits, tels qu'énoncés dans les conclusions de la Conférence. Le 23 juillet, les participants ont décidé à l'unanimité d'appuyer un règlement global, durable et pacifique du conflit, dirigé par la Libye, sous l'égide de l'ONU.

15. Les débats virtuels ont progressé dans les quatre groupes de travail thématiques établis dans le cadre du comité, chargés des questions politiques, économiques et de sécurité ainsi que de droit international humanitaire et de droits de l'homme. Les groupes ont continué d'être un moyen essentiel d'appuyer la MANUL et les participants à la Conférence de Berlin pour ce qui est de mettre en œuvre ses conclusions.

16. Le groupe de sécurité chargé des questions de sécurité (coprésidé par la France, l'Italie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Turquie et l'Union africaine), qui s'est réuni 11 fois depuis le 9 avril, s'est employé activement à garantir et à maintenir l'attachement du Gouvernement d'entente nationale et de

l'Armée nationale libyenne aux pourparlers de la Commission militaire conjointe 5+5. Les Coprésidents ont également apporté un concours précieux à l'élaboration de propositions relatives à la supervision du cessez-le-feu et à un mécanisme de vérification.

17. Le groupe de travail chargé des questions politiques (coprésidé par l'Algérie, l'Allemagne et de la Ligue des États arabes) s'est réuni quatre fois pour soutenir un règlement politique du conflit libyen, par la reprise du dialogue intra-libyen.

18. Le groupe de travail chargé des questions économiques (coprésidé par l'Égypte, les États-Unis et l'Union européenne) s'est réuni quatre fois depuis le 27 avril pour consolider les recommandations pratiques émanant des pourparlers intra-libyens menés sur le volet économique.

19. Le groupe de travail chargé des questions de droit international humanitaire et de droits de l'homme (coprésidé par les Pays-Bas et la Suisse) s'est réuni deux fois depuis le 8 mai pour convenir de priorités clefs afin de faire avancer les droits de l'homme et de faire respecter le droit international humanitaire, notamment de mesures en vue d'un cessez-le-feu.

Engagement international et régional

20. L'engagement international visant à mettre un terme au conflit et à renouer les pourparlers politiques s'est poursuivi, malgré les tensions régionales. Le 6 juin, le Président de l'Égypte, Abdel Fattah Al Sisi, en présence du général Haftar et de M. Saleh, a publié la Déclaration du Caire, préconisant un cessez-le-feu en Libye qui entrera en vigueur le 8 juin et la reprise des pourparlers dans le cadre de la Commission militaire conjointe 5+5, « compte tenu de l'importance des efforts faits par l'ONU et la communauté internationale pour exhorter tous les acteurs étrangers à retirer les mercenaires étrangers du territoire libyen ».

21. Dans une déclaration conjointe, publiée le 9 juin, l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Union européenne ont exhorté toutes les parties libyennes et internationales à cesser toutes les opérations militaires en Libye et à participer de manière constructive aux pourparlers tenus au titre du volet sécurité sous l'égide de l'ONU afin de parvenir rapidement à un accord de cessez-le-feu, notamment sur le retrait de toutes les forces étrangères, des mercenaires et du matériel militaire.

22. Le 20 juin, lors d'une visite à une base militaire dans le nord-ouest de l'Égypte, le Président de ce pays a déclaré que les forces du Gouvernement d'entente nationale qui avançaient sur Syrte pouvaient provoquer une intervention égyptienne « directe », selon des articles parus dans les médias locaux. Le 20 juillet, le Parlement égyptien lui a accordé l'autorité de déployer à l'étranger des forces égyptiennes armées pour contrer les « milices criminelles » et les « groupes terroristes étrangers » sur son « front occidental ».

23. Le Ministre turc de la défense, Hulusi Akar, qui était en visite en Libye le 4 juillet, a déclaré que la Turquie était disposée à continuer de soutenir la Libye, ajoutant que les forces turques en Libye apportaient leur coopération, dispensaient une formation militaire et jouaient un rôle consultatif.

24. Dans une déclaration conjointe publiée le 18 juillet, l'Allemagne, la France et l'Italie ont annoncé qu'elles étaient « disposées à envisager le recours à des sanctions, si les violations de l'embargo par voie maritime, terrestre ou aérienne se poursuivaient » en Libye, et ont encouragé l'ONU à « examiner toutes les options permettant de désamorcer les tensions, notamment un désengagement élargi des forces et la démilitarisation de certains secteurs ».

25. Le 22 juillet, la Fédération de Russie et la Turquie ont publié une déclaration conjointe dans laquelle elle ont réaffirmé « leur attachement indéfectible à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Libye », au processus politique tenu sous l'égide de l'ONU et à la nécessité de combattre le terrorisme. Elles se sont déclarées déterminées à « poursuivre les efforts conjoints et notamment à user de leur influence auprès des parties libyennes afin d'instaurer les conditions propices à un cessez-le-feu durable ».

26. Les organisations régionales se sont également activement mobilisées auprès de l'ONU, en soutien à la Libye. Le 19 mai, ma représentante spéciale auprès de l'Union africaine, Hanna Tetteh, a fait un exposé au Comité ad hod de haut niveau sur la Libye de l'Union africaine sur les derniers faits qui s'étaient produits et sur l'action menée par l'ONU. Dans une déclaration en date du 8 juin, le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, a demandé à « toutes les factions en guerre de veiller au strict respect du droit international humanitaire » et a de nouveau « invité le 27 mars toutes les factions en guerre à cesser immédiatement les combats et à participer à des négociations sur un cessez-le-feu durable ». Il a demandé « au Conseil de sécurité d'appliquer les sanctions, conformément aux diverses résolutions relatives à l'embargo sur les armes ».

27. Le 23 juin, la Ligue des États arabes a tenu une séance extraordinaire au niveau ministériel sur la situation en Libye, à la demande de l'Égypte. Dans une résolution, la Ligue a demandé un règlement politique du conflit dans le cadre de l'Accord politique libyen et des conclusions de la Conférence de Berlin. Le Gouvernement d'entente nationale a rejeté les dispositions de la résolution relatives au retrait de « toutes les forces étrangères » présentes sur le territoire et dans les eaux territoriales libyens. Il a également souligné qu'on ne saurait, dans le texte de la résolution, hisser le personnel militaire étranger dont la présence en Libye était régie par un accord légal signé avec le Gouvernement libyen au même niveau que des forces étrangères qui s'y trouvaient en toute illégalité.

28. Durant la période considérée, l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée a continué de contribuer au respect de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU, grâce à des moyens aériens et maritimes et à des satellites, et notamment l'inspection des navires en haute mer au large de la Libye, suspectés de transporter des armes ou du matériel connexe, à destination et en provenance de la Libye. Les inspections ont été menées conformément à la résolution 2292 (2016) du Conseil de sécurité et aux autres résolutions applicables.

Situation dans la région occidentale

29. Au début du mois de mai, les combats se sont intensifiés à Tripoli, tandis que des pilonnages indiscriminés et des échanges de tirs d'artillerie étaient constatés. Le 9 mai, l'Armée nationale libyenne a visé l'aéroport de Mitiga à l'aide de tirs indirects, endommageant un avion civil et des infrastructures. Les deux parties ont concentré leur présence notamment dans la région centrale, près de Tripoli et autour de Bani Walid. Les forces du Gouvernement d'entente nationale ont visé les voies d'approvisionnement de l'Armée nationale libyenne et la base aérienne de Ouatiya à l'aide de frappes aériennes de précision au moyen de drones. Elles ont pris la base aérienne le 18 mai.

30. Les forces du Gouvernement d'entente nationale ont continué d'avancer vers le sud et ont pris le 21 mai le contrôle d'Assabiaa et, par la suite, de secteurs près de Mezda et de Nesma, barrant ainsi l'accès aux forces de l'Armée nationale libyenne à Tarhouna et à Tripoli. Elles se sont mises ensuite à progresser vers les positions de l'Armée nationale libyenne à Tarhouna. En prévision d'actes de représailles contre les forces locales alliées à l'Armée nationale libyenne et la population de Tarhouna,

perçue comme lui étant favorable, la MANUL a publié une déclaration le 22 mai dans laquelle elle a rappelé à toutes les parties les obligations que leur impose le droit international humanitaire et les a mises en garde contre tout acte de rétribution.

31. Sous la pression du Gouvernement d'entente nationale, les forces de l'Armée nationale libyenne ont continué de se retirer du sud de Tripoli à la fin du mois de mai. Après leur départ, il a été constaté que des engins explosifs avaient été enfouis parmi les victimes dans des quartiers de Tripoli (Aïn Zara, Salahedddin, la route de l'aéroport et Khallet el-Ferjan) et dont beaucoup étaient difficiles à repérer et à neutraliser.

32. Des avions et des navires de fret indéterminés ont continué de livrer aux deux parties des systèmes d'armes avancés, notamment des moyens de défense aérienne, dans le centre et dans l'est de la Libye. Le 22 mai, le Gouvernement d'entente nationale a affirmé que des avions de chasse étaient intervenus depuis la base aérienne de Hmeïmim (République arabe syrienne) dans l'est de la Libye, pour appuyer l'Armée nationale libyenne.

33. Du 30 mai au 3 juin, les forces de l'Armée nationale libyenne ont visé les secteurs de l'aéroport de Mitiga, du projet Banana et de la base navale de Tajoura pour empêcher le recours par le Gouvernement d'entente nationale à des drones aériens et à l'artillerie. Grâce à sa défense aérienne, l'Armée nationale libyenne a réussi initialement à repositionner ses forces. Elle a également reçu l'appui d'avions de chasse indéterminés, afin de sécuriser la route de l'ouest menant à Tarhouna. Le 5 juin, cependant, ses forces se sont retirées rapidement de Tarhouna et les forces affiliées au Gouvernement d'entente nationale sont entrées dans la ville sans y rencontrer de résistance, à l'issue d'une concertation négociée qui a permis à l'Armée nationale libyenne et aux combattants étrangers qui lui sont affiliés de partir en direction de l'est, vers Joufra et Qardabiya en passant par Bani Walid. La MANUL a confirmé par la suite la découverte de charniers dans le secteur, ainsi que de nombreux corps à l'hôpital de Tarhouna.

34. Depuis le mois de mars, la mobilisation des forces va croissant, les raids de drones aériens et d'avions de chasse se multiplient, tout comme les tirs indirects le long des lignes de front près d'Abou Qreïn et de Ouachka au sud de Misrata et à l'ouest de Syrte. Le 5 juin, le Gouvernement d'entente nationale a lancé une opération militaire pour prendre le contrôle de Syrte et de Joufra. Les forces ont subi des pertes considérables lors d'une attaque surprise menée le 6 juin par des drones aériens et des avions de chasse, ce qui les a contraintes à se retirer et à établir une ligne de front à 25 kilomètres à l'ouest de Syrte. À la suite d'une nouvelle tentative infructueuse d'avancer sur Syrte et la base aérienne de Qardabiya le 7 juin, elles ont suspendu les opérations au sol. Se fiant à la supériorité aérienne locale, facilitée par les aéronefs opérant à partir des bases de Joufra et de Khadem, les forces de l'Armée nationale libyenne ont conservé leurs positions hors de Syrte pour sécuriser la route côtière menant vers la région du croissant pétrolier. Le 21 juin, l'Armée nationale libyenne a annoncé une zone d'exclusion aérienne, couvrant la zone de Syrte.

35. Les deux camps ont mobilisé des forces et positionné du matériel militaire complexe à Syrte et dans ses environs, notamment des chars et des véhicules de combat. Des accusations ont été lancées par les deux parties, selon lesquelles les forces du Gouvernement d'entente nationale ont été soutenues par des mercenaires syriens, tandis que celles de l'Armée nationale libyenne ont reçu le soutien de mercenaires soudanais et du personnel du groupe Wagner.

Situation dans la région orientale

36. Dans l'est de la Libye, les conditions de sécurité sont restées relativement calmes, malgré le signalement d'activités criminelles et d'accidents liés aux restes explosifs de guerre. Le 2 juin, les forces de sécurité ont découvert un véhicule piégé à Benghazi, ce qui illustre les risques constants pesant sur les civils et les opérations des Nations Unies.

37. Tandis que l'Armée nationale libyenne essuyait des échecs dans l'ouest de la Libye, des membres de la Chambre des députés, du Haut Conseil d'État et des conseils municipaux et des représentants tribaux ont multiplié les appels en faveur d'un règlement négocié du conflit, à l'appui de l'initiative politique de M. Saleh..

38. Le 29 juin, le Conseil supérieur des cheiks et des notables de Libye a réclamé qu'il soit mis un terme au blocage des exportations de pétrole depuis quatre ports de l'est, qui avait été mis en place le 18 janvier, déclarant que l'Armée nationale libyenne était autorisée à négocier avec la MANUL pour faire en sorte que les recettes générées par les exportations de pétrole ne servent pas les intérêts de groupes armés. Le 10 juillet, la National Oil Corporation s'est mise à transférer du pétrole vers un navire dans le port de Sidra. Le lendemain, l'Armée nationale libyenne a ordonné l'arrêt de la production et énoncé des conditions à la reprise, notamment le dépôt des recettes pétrolières dans un compte bancaire hors de Libye et une répartition transparente et équitable parmi les régions libyennes, garantie par la communauté internationale. Elle a également demandé la vérification des comptes de la Banque centrale à Tripoli. Le 18 août, l'Armée nationale libyenne a annoncé la reprise partielle des opérations dans les ports pétroliers de la côte orientale aux fins de l'exportation de condensats, pour faire face aux pénuries de courant, dans l'est de la Libye.

Situation dans la région méridionale

39. Dans le sud de la Libye, le Gouvernement d'entente nationale et l'Armée nationale libyenne se sont disputé le contrôle des allégeances politiques et des institutions. Plusieurs groupes qui avaient nominalement prêté allégeance à l'Armée nationale libyenne en 2019 ont commencé à s'aligner sur le Gouvernement d'entente nationale à compter d'avril 2020, ce qui a permis à la National Oil Corporation de reprendre le 10 juin ses opérations à titre provisoire au champ pétrolifère de Charara, avant qu'elles ne soient suspendues à nouveau par l'Armée nationale libyenne et les forces qui lui sont affiliées.

40. Les administrations locales ont été également touchées par le conflit national et, dans bon nombre de cas, les forces affiliées à l'Armée nationale libyenne se chargent de la sécurité, tandis que le Gouvernement d'entente nationale contrôle les finances publiques. À Sabha, le Gouvernement d'entente nationale a suspendu le conseil municipal et l'a remplacé, après que le conseil et le maire nouvellement élus avaient déclaré leur soutien à l'Armée nationale libyenne, le 25 avril, décision que le conseil élu a contestée devant un tribunal.

41. Au cours d'attaques constantes qui menacent la sécurité de l'eau, dans le nord-ouest de la Libye, 16 puits du projet de la Grande Rivière artificielle ont été détruits le 25 mai, ce qui porte à 130 le nombre total de puits détruits, ces deux dernières années. Ces actes de destruction sont exacerbés par les tentatives répétées de groupes locaux d'interrompre le flux de la Grande Rivière afin d'obtenir des concessions des autorités de Tripoli. Par voie de conséquence, les moyens de subsistance de millions de personnes sont menacés et les infrastructures hydriques nationales subissent des dégâts. La MANUL a poursuivi les projets visant à encourager les populations à protéger les infrastructures vitales et à améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau.

État islamique d'Iraq et du Levant en Libye

42. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), également connu sous le nom de Daech, continue d'être une menace en Libye. Le groupe est principalement actif dans le sud du pays, exploitant les tensions interethniques à des fins de recrutement et de collecte de fonds, au moyen de l'extorsion et de l'enlèvement contre rançon. Il conserverait des cellules dormantes dans les villes côtières. En mai, il a revendiqué la responsabilité de plusieurs attaques contre les forces de sécurité locales dans la région du Fezzan. Il aurait visé les forces de l'Armée nationale libyenne et ses affiliés à l'aide de roquettes et d'engins explosifs improvisés, ainsi que des commerces à Sabha, Traghen et Oum el-Araneb.

Situation économique

43. L'économie libyenne continue de pâtir de l'effet du blocage des exportations pétrolières, du conflit armé et de la COVID-19. Le blocage a coûté au pays plus de 7,5 milliards de dollars en ventes pétrolières. Il a également occasionné des dommages considérables aux infrastructures pétrolières, qui risquent de nouvelles dégradations, tandis que les factions en guerre s'en disputent le contrôle.

44. La Libye pourrait connaître un déficit budgétaire supérieur à 50 % en 2020. Tandis que les restrictions sur l'accès aux devises étrangères imposées par la Banque centrale, en particulier durant le ramadan, a aidé à atténuer le déficit, la mesure a également entraîné une pénurie de produits et une hausse des prix. Tandis que les tensions entre la nécessité d'imposer des mesures d'austérité et la responsabilité du Gouvernement de satisfaire la demande, malgré la COVID-19, ont créé des chocs économiques, ma représentante spéciale par intérim a servi de médiatrice entre la Banque centrale et le Gouvernement, afin de faciliter une solution mutuellement acceptable.

45. Dans l'est de la Libye, la capacité de la section parallèle de la Banque centrale dans l'est du pays d'accorder des lignes de crédit aux banques commerciales afin de compenser le manque d'accès aux recettes a commencé à atteindre ses limites. La Banque centrale à Beïda a annoncé en mars qu'elle ne pouvait plus continuer de financer le « gouvernement intérimaire » parallèle et s'arrêterait de verser les traitements au-delà du mois de juin. Malgré les tentatives de trouver de nouvelles méthodes d'accorder des lignes de crédit, cette dynamique exerce une pression supplémentaire sur les banques commerciales dont plusieurs n'ont plus accès à des devises étrangères.

46. Les autorités dans l'est de la Libye, dont l'autorité d'investissement militaire de l'Armée nationale libyenne, ont cherché à pallier le manque de recettes publiques en exportant des produits pétroliers, en violation des mesures imposées par le Conseil de sécurité pour empêcher les exportations illicites. Le 22 mai, le navire *Jal Laxmi* battant pavillon gabonais, qui était arrivé au large de Tobrouk, a cherché à transporter du mazout lourd et du gazole marin, a été torpillée à la suite d'une intervention de l'ONU et des États Membres. La National Oil Corporation, qui bénéficie d'un appui international, continue de fournir du carburant dans tout le pays, malgré les problèmes rencontrés.

47. La MANUL a continué de soutenir l'examen d'audit international de la Banque centrale, notamment dans l'est, comme l'avait demandé M. Serraj. Le Bureau de l'audit de la Libye, qui avait bloqué le paiement aux fins de la vérification des comptes, a confirmé le 15 juillet que le versement avait été fait et a autorisé l'audit, qui devrait faciliter des pourparlers de fond sur l'unification de la Banque centrale, la répartition des recettes et l'application du principe de responsabilité.

III. Autres activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

A. Appui électoral

48. Le 9 juin, M. Serraj s'est entretenu avec le Président de la Haute Commission électorale nationale et a promis de créer un climat propice aux élections et de fournir toutes les ressources nécessaires aux activités électorales. Dans une lettre au Ministère des finances, il a demandé le déblocage de fonds afin de couvrir les dépenses de fonctionnement de la Haute Commission pour 2020. Au moment de l'établissement du rapport, elle ne les avait pas encore reçus. Lors d'une réunion avec ma représentante spéciale par intérim au moment de l'établissement du rapport, le 24 juin, la Haute Commission s'est déclarée disposée à organiser de futures élections nationales.

49. Le Comité central des élections municipales a poursuivi les préparatifs en vue de reprendre l'organisation d'élections dans les municipalités restantes, dans un contexte ardu, 38 élections locales étant prévues en 2020. Le Comité central a continué de coordonner étroitement ses activités avec les autres autorités compétentes, afin d'intégrer des mesures spéciales permettant d'assurer un environnement sûr pendant le scrutin, durant la pandémie de COVID-19. Le Comité central attend de réceptionner les fonds, afin d'achever les préparatifs. Les élections municipales à Ghat se sont déroulées le 18 août. D'autres élections devraient avoir lieu à Charqiya, Misrata, Qatroun et Traghen.

50. Le projet d'assistance électorale du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a été prorogé jusqu'en décembre 2021, afin de préserver les progrès accomplis depuis sa mise en place, en décembre 2017, et de promouvoir les processus démocratiques en Libye.

B. Droits de l'homme, justice transitionnelle et état de droit

51. Du 1er avril au 30 juin, la MANUL a consigné au moins 106 morts et 252 blessés parmi les civils, dont 25 femmes et 34 enfants, soit une augmentation de 173 % sur le plan des pertes civiles, par rapport au premier trimestre de 2020. La principale cause de décès étaient les combats au sol, notamment les tirs indirects et les restes explosifs de guerre, 80 % des pertes étant attribués aux forces affiliées à l'Armée nationale libyenne et 11 % aux forces affiliées au Gouvernement d'entente nationale. À ce jour, en 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a confirmé au moins 25 attaques contre des centres médicaux, des ambulances et du personnel médical.

52. Après la prise de contrôle de Tarhouna, le 5 juin, par les forces du Gouvernement d'entente nationale, la MANUL a confirmé la découverte de charniers multiples dans le secteur et de plusieurs corps à l'hôpital. J'ai demandé par conséquent une enquête rapide et impartiale des autorités dans les cas présumés d'homicides illicites. La MANUL a réagi à une demande officielle d'assistance technique, présentée par le Gouvernement d'entente nationale, notamment de participation à l'enquête sur les charniers et au recensement, à la délimitation et à la collecte d'éléments de preuve de tous les charniers, conformément aux normes internationales. Le 22 juin, la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI) a déclaré qu'elle n'hésiterait pas à étendre l'enquête à de nouveaux crimes qui relevaient de la compétence de la Cour. Conformément à l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour pénale internationale et au renvoi de la situation en Libye à la CPI par le Conseil de sécurité, la MANUL continue de coopérer étroitement avec la Cour pour lui permettre d'enquêter sur des crimes qui relèveraient de sa compétence.

53. Le 22 juin, le Conseil des droits de l'homme a adopté sa résolution 43/39 portant création d'une mission internationale d'enquête en Libye, chargée d'établir les faits et les circonstances de la situation des droits de l'homme dans toute la Libye et de documenter les allégations de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et les atteintes à ces droits par toutes les parties en Libye depuis le début de 2016. Le 19 août, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a désigné les membres de la mission d'enquête.

Privation de liberté, détention et torture illégales

54. Quelque 8 000 personnes, dont 60 % à titre provisoire, ont continué d'être détenues dans 27 prisons officielles relevant nominalement du Ministère de la justice. En tout, 478 femmes, dont 244 étrangères et 70 enfants, étaient emprisonnées ou détenues dans des prisons relevant de la police judiciaire. Des milliers d'autres étaient retenues dans des établissements théoriquement administrés par le Ministère de l'intérieur ou le Ministère de la défense, ainsi que dans d'autres directement contrôlés par des groupes armés.

55. La MANUL a continué de recevoir des rapports sur des détentions arbitraires ou illégales, des acte de torture, des disparitions forcées, des exécutions judiciaires, des dénis de visites et des privations d'accès à la justice. Elle s'est félicitée de ce que les autorités nationales aient décidé de libérer des prisonniers, en vue d'atténuer la propagation de la COVID-19 dans les prisons et a continué de leur demander d'en libérer un plus grand nombre. Du 10 au 15 juin, le Ministère de la justice a indiqué que 400 prisonniers avaient été transférés de la prison de Mitiga vers une aile nouvellement rénovée de la prison de Jdeïdé à Tripoli.

Groupes en situation de vulnérabilité

Migrants et réfugiés

56. Les migrants et les réfugiés en Libye continuent de faire régulièrement l'objet d'une discrimination, de détentions arbitraires et d'actes de torture. Le système de santé publique est sollicité à l'extrême, ce qui a entravé la prestation de services de santé aux migrants et aux réfugiés, notamment dans les centres de détention.

57. Reflétant un inversement de tendance, le nombre de migrants et de réfugiés retenus dans les centres de détention gérés par l'État a augmenté pour passer de 1 445, au 1er mai, à 2 347 au 14 août. Le nombre indéterminé de sites illégaux dans lesquels des passeurs et des trafiquants continuent de retenir des migrants, continue également de susciter une vive préoccupation. Le 27 mai, dans l'un de ces sites à Mezda, 30 migrants ont été tués et 11 autres blessés par des groupes affiliés aux passeurs. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), en partenariat avec les parties prenantes locales, a commencé à se rendre dans des centres de détention situés dans tout le pays et prévoit de dispenser une aide psychologique.

58. Les migrants et les réfugiés ont continué d'entreprendre la traversée risquée pour se rendre en Europe. Au 25 juillet, quelque 6 500 réfugiés et migrants avaient été interceptés ou sauvés en mer en 2020, principalement par la garde côtière libyenne, qui les avait systématiquement remis en détention arbitraire, tandis que d'autres ont disparu. Au 29 juillet, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) avait enregistré 281 décès sur l'itinéraire de la Méditerranée centrale, dont 165 personnes qui avaient péri en mer. La MANUL a souligné à maintes reprises que la Libye n'était pas un lieu sûr pour le retour des migrants et les demandeurs d'asile. Elle a également été informée que les navires n'apportaient pas d'aide et refoulaient les bateaux de migrants en Méditerranée centrale.

59. En coordination avec les autorités libyennes, l'OIM et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont continué de fournir une aide humanitaire aux migrants une fois qu'ils débarquaient ou étaient placés en détention, notamment avec des campagnes de sensibilisation à la COVID-19 et de mesures de prévention. L'OIM a aidé la garde côtière libyenne et le Service de la lutte contre l'immigration illégale à fournir du matériel de protection et de dépistage.

Les femmes et les filles et les défenseurs des droits humains

60. Le 25 juin, ma représentante spéciale par intérim a déclaré que l'espace public permettant aux Libyennes de se faire entendre et de participer à la vie politique et à la reconstruction après le conflit se rétrécissait rapidement, certaines d'entre elles ayant été soumises à des menaces et à des attaques physiques du fait de leur rôle public. Elle a réaffirmé que la participation pleine et véritable des femmes à la vie publique, notamment à l'ensemble des processus politiques et initiatives de consolidation de la paix, étaient une priorité fondamentale de la MANUL. Le 17 juillet, une année s'était écoulée depuis l'enlèvement de la députée Siham Sergewa à son domicile à Benghazi. Les défenseurs des droits humains et les professionnels des médias ont continué de subir une détention arbitraire et de faire l'objet de menaces.

Réconciliation et justice transitionnelle

61. À la suite de mon appel du 23 mars en faveur d'un cessez-le-feu mondial, à l'appui de la grande bataille contre la COVID-19, le projet de réconciliation nationale de la MANUL, exécuté conjointement avec le PNUD, a facilité le lancement d'une initiative relative à l'instauration d'une trêve humanitaire au conflit. Le réseau de médiateurs du projet a enregistré des messages de soutien à la paix et à une action unifiée de lutte contre la pandémie. Au début de mai, la campagne en ligne avait touché plus de 3 millions de personnes et engendré plus de 8 millions de promesses de dons. Une plateforme de formation en ligne a été lancée en juin, conjointement avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, afin de favoriser la poursuite des contacts, malgré les restrictions liées à la COVID-19. Le projet a permis également de renforcer les capacités d'analyse du conflit, à l'appui de l'action menée par la MANUL pour encourager les populations à protéger les infrastructures de la Grande Rivière artificielle dans le sud de la Libye.

Renforcement des capacités en matière d'état de droit

62. La MANUL a continué d'apporter un appui technique au Conseil supérieur de la magistrature dans le cadre d'audiences, renforçant le rôle du système de justice pour ce qui est de combattre la violence contre les femmes et les enfants et de rouvrir tous les tribunaux et bureaux du ministère public. Le Conseil a organisé 11 audiences à la prison de Jdeïdé et des procureurs publics ont mené des enquêtes. Le 15 juin, le Conseil a annoncé la réouverture progressive des tribunaux, à compter du 1er juillet, après 105 jours de fermeture, ainsi que la reprise de la totalité des activités au mois d'octobre. Par l'intermédiaire du programme conjoint de police et de sécurité, la MANUL et le PNUD ont donné des conseils à la police judiciaire sur les meilleures pratiques à suivre pour contrôler les troubles dans les prisons, dans le cadre de la COVID-19.

63. Les 2 et 3 juin, l'ordre des avocats libyens a organisé avec succès les premières élections au sein des comités internes. Pour la première fois, une avocate a été élue présidente du conseil de discipline des avocats.

Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

64. Le système des Nations Unies en Libye a continué d'appliquer la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non-onusiennes (voir A/67/775-S/2013/110, annexe), en vue de prévenir et d'atténuer les risques recensés de graves violations du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés.

C. Secteur de la sécurité

Appui à la planification d'un dispositif de sécurité provisoire et à l'unification des forces de sécurité

65. La MANUL et le PNUD ont continué de renforcer les capacités du personnel des Ministères de l'intérieur et de la justice, par l'entremise du programme conjoint de police et de sécurité, en consacrant une attention particulière à la promotion d'une démarche tenant compte des questions de genre, dans le secteur de la sécurité. Ils ont dispensé des conseils, notamment au comité de crise, établi au Ministère de l'intérieur, sur les mesures de protection, les directives à la police et les modalités de télétravail dans le cadre de la COVID-19. Les progrès se sont poursuivis concernant le commissariat de police modèle, en particulier la construction d'un nouveau bâtiment à cet effet à Tripoli.

Gestion des armes et des munitions

66. La MANUL a continué d'aider la population et les autorités libyennes à écarter la menace de plus en plus grande d'engins explosifs et à combattre la prolifération des armes et des munitions, au moyen de l'assistance technique du Service de la lutte antimines, axée sur la neutralisation, et de la sensibilisation au danger des engins explosifs. Le Service a nettoyé plus de 280 restes explosifs de guerre, au sud de Tripoli et à Misrata, pour faciliter le retour en toute sécurité des habitants. À Misrata, à la suite de plusieurs larges explosions dans une zone de stockage de munitions, le 6 mai, le Service et ses partenaires ont mené des activités d'intervention d'urgence, notamment le nettoyage de la zone de combat et la neutralisation des engins explosifs.

67. Pour accroître la sensibilisation et la protection, l'ONU a lancé une campagne d'éducation au danger des engins explosifs dans les médias sociaux ou traditionnels. Elle a également mis en place des lignes directes permettant de rapporter la présence d'engins explosifs. En collaboration avec les partenaires nationaux, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a associé les messages de sensibilisation au danger des engins explosifs à des informations sur la COVID-19, ce qui a conduit à une augmentation du nombre de signalement d'engins explosifs.

Progression sur la voie de la possibilité d'un cessez-le-feu

68. Malgré les divergences entre les parties sur un accord de cessez-le-feu, la MANUL estime que la reprise des pourparlers à la Commission militaire conjointe 5+5 permettra d'accomplir des progrès, comme l'indique la diminution des combats, depuis juin. De plus, la reprise a favorisé les progrès concernant le mandat des cinq sous-commissions proposées.

69. Le Secrétariat envisage plusieurs options en vue d'une surveillance indépendante du cessez-le-feu. Du fait que le concours des parties est essentiel, pour que les plans soient réalistes et applicables sur le terrain en Libye, il se déroule actuellement dans le cadre de la Commission militaire conjointe.

D. Autonomisation des femmes

70. La MANUL a continué d'intégrer la dimension de genre et de veiller à la participation véritable des femmes et des jeunes au moyen des trois volets du dialogue intra-libyen. Le 4 juin, trois participants au Forum politique libyen, dont une femme, ont communiqué les enseignements tirés de la session du Forum du 26 février avec le groupe de travail chargé des questions politiques relevant du Comité international de suivi sur la Libye, et envisagé des mesures permettant de revitaliser le dialogue politique. Les participants libyens ont commenté les débats qui se sont tenus en ligne après le mois de février et les problèmes rencontrés par le Forum.

71. C'est le réseau des femmes libyennes qui continue principalement de réclamer des solutions pacifiques aux divisions et le rétablissement de la paix au moyen d'un cessez-le-feu. Le jour de l'Eïd al-Fitr, il s'est réuni avec des représentants d'organisations de la société civile d'États arabes et a soutenu mon appel à un cessez-le-feu mondial.

72. L'ONU s'est félicitée de l'annonce faite le 8 juin par le Conseil supérieur de la magistrature au sujet de la création de deux tribunaux à Benghazi et à Tripoli spécialisés dans les affaires de violence contre les femmes, les hommes et les enfants, qui devraient contribuer à l'élimination de la violence contre les femmes en Libye. Le 19 juin, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le FNUAP ont organisé un webinaire pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit et pour sensibiliser le public à la violence contre les femmes. Ma représentante spéciale par intérim et le Représentant spécial adjoint (Coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident) ont participé à une table ronde avec le Vice-Président du bureau d'autonomisation des femmes et d'appui aux femmes au bureau du Premier Ministre et une célèbre activiste de la société civile libyenne et évoqué la violence de genre au temps de la COVID-19.

E. Les jeunes et la paix et la sécurité

73. Le FNUAP et une organisation partenaire libyenne ont établi le fonds des jeunes contre la COVID-19 afin de soutenir les efforts visant à sensibiliser la communauté à Benghazi, Sabha et Ghat. En juillet, le FNUAP et ONU-Femmes ont poursuivi les tables rondes avec de jeunes militantes pour la paix dans tout le pays afin d'établir des recommandations sur la participation des jeunes femmes aux processus politiques et la prévention de l'extrémisme violent tenant compte des questions de genre et sur la création de moyens de subsistance inclusifs.

F. Coordination de l'aide internationale

74. La riposte humanitaire a continué d'être coordonnée par des groupes de secteurs et par le Groupe de coordination intersectorielle, sous la direction de l'équipe de pays pour l'action humanitaire et le Coordonnateur des opérations humanitaires.

75. Un examen annuel en cours de la structure de coordination humanitaire visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de la coordination est en cours et devrait s'achever en novembre. L'OMS, soutenue par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a piloté la coordination et la riposte, face à la pandémie de COVID-19, en étroite coopération avec les autorités nationales et sanitaires locales. L'action est guidée par le plan de préparation et de réponse à la COVID-19 du secteur humanitaire de la santé et vise à encadrer la coordination des efforts à l'appui du Gouvernement libyen, complété par le Plan d'aide humanitaire pour la Libye de 2020.

76. Compte tenu de l'examen des besoins humanitaires en juin 2020 énoncées dans le Plan d'aide humanitaire pour la Libye de 2020, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire est passé, selon les estimations, de 893 000 à un million. Le changement reflétait l'augmentation du nombre de personnes déplacées et l'effet initial de la COVID-19, en particulier en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la perte des moyens de subsistance, qui ont touché de façon disproportionnée les déplacés et les migrants. Les partenaires humanitaires cherchent à aider 345 000 personnes sur un million d'individus ayant besoin d'une aide. Un montant total de 130 millions de dollars est demandé dans le cadre de l'octroi d'une aide humanitaire, notamment de services de protection, d'alimentation, d'hébergement et de santé et d'aide à l'éducation essentiels.

G. Aide humanitaire, à la stabilisation et au développement

77. L'évolution de la situation sur le plan militaire a entraîné de nouveaux déplacements de population à Tripoli, Tarhouna et Syrte, tandis que près de 30 000 personnes étaient contraintes d'abandonner leur foyer. Les zones qui hébergent les plus grands groupes de personnes nouvellement déplacées comprennent Ajdabiya (6 050 personnes), Bani Walid (4 750 personnes) et Benghazi (6 550 personnes). La plupart des personnes déplacées sur le plan interne sont restées avec des proches et des familles d'accueil ou dans des centres d'hébergement collectifs, établis par les autorités locales. Les organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires ont distribué à quelque 34 000 personnes qui avaient été déplacés au mois de juin de la nourriture, des trousses d'hygiène et d'autres articles non alimentaires.

78. Beaucoup de personnes déplacées ont commencé à retourner dans le sud de Tripoli malgré le risque important que font courir les engins explosifs. D'après le Centre de lutte antimines libyen, 57 personnes ont été tuées et 111 blessées depuis la mi-mai à Syrte et dans le sud de Tripoli, dont 101 civils, notamment 7 enfants, et 67 démineurs.

79. En juin, le Ministère de la défense a commencé à organiser des réunions hebdomadaires conjointes du Comité, afin de coordonner la réponse à l'action antimines. À Syrte, des contaminations nouvelles ou anciennes ont fait sept victimes parmi les civils, dont des enfants. L'ampleur de la contamination dans la zone de Syrte ne saurait être quantifiée tant que les enquêtes ne sont pas menées en toute sécurité.

80. L'OIM estime à plus de 600 000 le nombre de migrants et de réfugiés en Libye, originaires de 46 pays, qui ont un accès limité à une aide humanitaire et autre, à la suite des hostilités militaires en cours. Du fait de la fermeture des frontières, en réponse à la COVID-19, les retours humanitaires de migrants de leur plein gré et l'évacuation et la réinstallation des réfugiés ont été gelés provisoirement le 18 mars. Le 20 août, le premier vol de retour volontaire de l'OIM en cinq mois a aidé 118 migrants ghanéens à quitter la Libye pour rentrer chez eux.

81. Les cas avérés de COVID-19 ont augmenté considérablement dans tout le pays. Au 10 août, 9 463 cas avaient été confirmés, dont 169 décès. Les villes de Sabha, de Tripoli et de Misrata, dans le sud et dans l'ouest, ont déclaré un nombre élevé de cas avérés. Leur nombre a augmenté également dans les villes de l'est et du centre, dont Benghazi, Syrte et Ajdabiya. Une grande concentration de cas avérés a également été enregistrée dans le sud en général, alors que seuls 8 % de la population y résident. Le 24 juin, 28 migrants qui ont été sauvés en mer, après avoir embarqué de Libye, ont été testés positifs à la COVID-19.

82. Au vu des faibles capacités de dépistage, l'ampleur réelle de la pandémie en Libye est fort probablement plus importante que prévu. Si les moyens de riposte se sont légèrement améliorés, la capacité des autorités sanitaires en matière de dépistage, de traçage et de prestation de soins demeure faible. Le pays manque cruellement de fournitures et de matériel médicaux essentiels et a de plus en plus besoin de moyens de dépistage. Les tests disponibles sont concentrés essentiellement autour de Tripoli et de Benghazi. Plusieurs centres de soins de santé publics ont dû fermer, faute d'équipement de protection individuelle.

83. La gouvernance fragmentée est un autre obstacle à la riposte face à la COVID-19. Le plan national de préparation et de réponse doit encore être approuvé. En l'absence de réponse nationale coordonnée, beaucoup de municipalités ont promulgué des directives distinctes et introduit des mesures locales. La faiblesse du système de surveillance de la maladie et l'absence de notification au réseau d'alerte et d'intervention rapides compliquent les efforts.

84. Si les campagnes nationales de vaccination ont recommencé, la pénurie de vaccins met la vie de bon nombre de jeunes enfants en danger. Les épidémies de rougeole, qui éclatent périodiquement en Libye, présentent un risque considérable pendant le conflit armé, désorganisent les services de soins de santé habituels et entraînent des coupures régulières sur le plan de l'approvisionnement en courant et en eau potable.

85. Dans tout le pays, le conflit et l'effet socioéconomique de la COVID-19 mettent à rude épreuve les capacités d'adaptation et de résistance de bon nombre, notamment un million de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire. À la fin du mois de mai, le Programme alimentaire mondial (PAM) avait estimé que le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire était de 683 000 contre 336 000 avant la pandémie de COVID-19. L'insécurité, les obstacles bureaucratiques et les restrictions liées à la pandémie continuent d'entraver l'accès humanitaire. En juin, les organismes humanitaires ont signalé 979 problèmes de contraintes d'accès, soit une augmentation de 4 % par rapport au mois de mai. Près de 75 % étaient directement ou indirectement liés aux mesures de précaution prises dans le cadre de la COVID-19.

86. Malgré ces problèmes, l'ONU a poursuivi ses contacts avec les autorités, ce qui a permis aux agents humanitaires d'accéder aux personnes se trouvant dans le besoin et de leur distribuer des fournitures humanitaires. En 2020, les organisations humanitaires ont apporté une assistance à plus de 243 000 personnes, dont 66 000 déplacés, 119 000 Libyens vulnérables touchés par le conflit ou de retour au pays et 58 000 migrants et réfugiés. Cela comprend également 98 000 personnes qui ont été aidées au moyen d'activités qui ont concouru directement au plan de préparation et de réponse à la COVID-19. Le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies qui facilite les déplacements du personnel humanitaire à destination ou en provenance de la Libye, a repris les vols à la fin du mois de juin, après la résiliation du contrat par le prestataire de services de transport aérien libyen.

87. Dans la réponse à la COVID-19, les partenaires humanitaires ont aidé à sensibiliser les populations au moyen de la diffusion de matériel de communication. Ces activités visaient les personnes déplacées, les migrants et d'autres groupes vulnérables dans les lieux à risque. Les partenaires ont soutenu les capacités de dépistage, de traçage et de traitement par la formation et le déploiement d'équipes de santé travaillant dans les sites d'isolement, les centres de santé et les points d'entrée et fournissant des articles essentiels. Une assistance comprenant la désinfection et la gestion des déchets a été dispensée dans les abris collectifs pour personnes déplacées, les centres de détention pour migrants, les établissements de santé et les écoles, et des trousses d'hygiène ont été distribuées aux ménages exposés.

IV. Déploiement de la Mission d’appui des Nations Unies en Libye et modalités de sécurité

88. L’ONU a maintenu une soixantaine de personnes par roulement à Tripoli dans le cadre de la présence du personnel civil international. Ce nombre a été revu en permanence, compte tenu des conditions de sécurité, des besoins en aide humanitaire et des mesures visant à protéger le personnel contre le risque de contracter ou de propager la COVID-19. La MANUL a mené quelques missions choisies hors de Tripoli afin de surveiller le conflit et les violations des droits de l’homme et des atteintes à ces droits. L’ensemble du personnel recruté sur le plan international a continué d’être hébergé à Tripoli dans le complexe d’Oea sous la protection de l’Unité de gardes des Nations Unies. Durant les périodes d’intensification du conflit, il a été conseillé au personnel recruté sur le plan national de se mettre en télétravail, voire, dans certains cas, de quitter les secteurs touchés par le conflit. La MANUL a maintenu une petite présence internationale dans le centre de Benghazi.

89. Sur la base des décisions prises par l’équipe de gestion de la crise, qui était conseillée par le personnel médical de l’OMS et de la MANUL, la Mission a continué d’appliquer une série globale de mesures afin de garantir la meilleure protection possible du personnel contre toute contraction ou propagation de la COVID-19. Les autorités libyennes et tunisiennes ont maintenu et revu les restrictions aux mouvements dans le cadre des mesures préventives. Alors que les cas de COVID-19 augmentaient rapidement, les autorités libyennes ont prolongé la fermeture des frontières et mis en place des mesures strictes de dépistage et de quarantaine à l’intention de ceux qui arrivaient dans le pays, notamment le personnel des Nations Unies. À la suite de la reprise partielle des opérations à l’aéroport de Mitiga à Tripoli, la MANUL a repris les vols le 25 juin. À la fin du mois de juin, la Tunisie a rouvert ses frontières et adapte régulièrement les mesures de prévention à l’intention des voyageurs en provenance de certains pays. Malgré les restrictions liées à la COVID-19, l’ONU prévoit de procéder à la relève de l’Unité de gardes des Nations Unies à Tripoli, dès que les conditions seront réunies. Un seul cas confirmé de COVID-19 a été signalé parmi le personnel des Nations Unies en Libye.

V. Observations et recommandations

90. L’augmentation des risques d’escalade militaire en Libye et les tensions régionales sont très préoccupantes. J’exhorte les Libyens et les acteurs étrangers à s’abstenir de tous propos et actes hostiles, qui ne font qu’accentuer les divisions. Je me félicite des appels récents lancés par la Libye en faveur d’un cessez-le-feu et j’espère qu’ils seront respectés par toutes les forces armées. Pour garantir la stabilité, il faut instaurer un cessez-le-feu durable et reprendre intégralement le dialogue politique.

91. Je demande aux États Membres de continuer d’user de leur influence auprès des parties libyennes pour soutenir les pourparlers de la Commission militaire conjointe 5+5, tenus sous l’égide de la MANUL. Les membres du comité international de suivi ont fourni un appui précieux permettant de reprendre ces pourparlers. Leur attachement constructif à la cessation des hostilités, en vue de préparer la voie à un dialogue politique inclusif, est fondamental.

92. Je demande de nouveau aux parties au conflit de parachever le projet d’accord de cessez-le-feu et de continuer de l’appliquer, ce qui permettrait de réaliser les aspirations du peuple libyen et de répondre aux appels de la grande majorité d’entre eux, qui souhaitent un retour à la sécurité et à une vie dans la dignité. Je prévois de

formuler des propositions à l'intention du Conseil de sécurité au sujet d'arrangements de surveillance du cessez-le-feu efficaces, conformément à la résolution 2510 (2020).

93. Je me félicite des contributions importantes faites par les États Membres et les organisations régionales qui participent activement aux groupes de travail du comité international de suivi. L'Union africaine, l'Union européenne et la Ligue des États arabes jouent un rôle essentiel en tant que Coprésidents des groupes de travail compétents et je les remercie de l'action qu'ils mènent pour aider l'ONU à faire avancer le dialogue intra-libyen.

94. Les violations persistantes de l'embargo sur les armes continuent d'être très préoccupantes. Le strict respect de l'embargo, conformément à la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité, est vital, afin d'empêcher la poursuite de l'intensification de la violence et de soutenir les mesures prises pour mettre un terme au conflit. Je rappelle aux États Membres leurs obligation de ne pas vendre ou fournir d'armes aux parties libyennes et d'appliquer toutes les mesures ayant trait à l'embargo sur les armes, conformément aux résolutions 2473 (2019), 2509 (2020) et 2510 (2020) du Conseil de sécurité.

95. Les mouvements d'armes en provenance et à destination du pays et la prolifération des groupes armés et des réseaux criminels créent un terreau fertile pour les terroristes. Toute nouvelle dégradation du conflit offrirait à l'EIIL l'occasion d'étendre ses activités, ce qui aurait des retombées négatives sur la situation précaire qui règne dans le Sahel et dans la région du bassin du lac Tchad.

96. Je demeure résolu à offrir les bons offices de l'ONU pour faciliter une solution en vue de mettre un terme au blocage des infrastructures pétrolières, qui se répercute négativement sur la situation économique et financière déjà précaire du pays. L'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée qui vise à prévenir l'exportation illicite de pétrole brut de Libye et les violations de l'embargo sur les armes est une mesure positive. Il importe de veiller à l'application globale de l'embargo sur les armes, non seulement en mer mais aussi à travers les frontières aériennes et terrestres. `

97. La détermination constante des autorités libyennes d'organiser à nouveau des élections municipales, en dépit du conflit et de la COVID-19, est salutaire. La prestation de services municipaux ne doit pas être subordonnée à la politique nationale. La légitimité et l'unité des autorités électorales élues doivent être préservées. J'encourage le Gouvernement libyen à soutenir et à préserver le processus démocratique.

98. J'encourage tous les acteurs libyens à appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Les voix des femmes et des jeunes doivent être entendues afin de parvenir à une paix et à une stabilité durables et de façonner la Libye de demain. Les efforts constants de la MANUL et d'autres pour veiller à inclure les femmes et les jeunes dans le dialogue intra-libyen est capitale.

99. Je condamne vigoureusement les pilonnages et les raids aériens indiscriminés qui touchent les civils et les zones résidentielles, ainsi que les attaques répétées visant le personnel et les installations médicales. Je rappelle à toutes les parties l'interdiction stricte des attaques indiscriminées au regard du droit international humanitaire et je demande à toutes les parties de s'abstenir d'effectuer des raids aériens ou des pilonnages de quartiers résidentiels et autres secteurs civils. Je dénonce également l'emploi de plus en plus marqué de mines terrestres, de pièges et d'engins improvisés explosifs, qui ont un effet disproportionné sur les civils. Je rappelle l'obligation qu'ont toutes les parties de veiller au respect et à la protection du personnel et des installations médicaux. Les attaques contre les civils et les infrastructures civiles,

dont les hôpitaux, sont contraires au droit international humanitaire et pourraient constituer des crimes de guerre.

100. Des groupes armés dans toute la Libye retiennent des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants en détention arbitraire et illégale prolongée et les soumettent à des actes de torture et à d'autres atteintes aux droits humains. Je demande la libération immédiate et inconditionnelle des personnes qui sont détenues arbitrairement ou privées illégalement de liberté. Je demande également que toutes celles qui sont privées de liberté de façon légale soient transférées dans des centres de détention officiels et traitées conformément à la loi et aux normes internationales applicables.

101. La poursuite de la détention arbitraire de migrants et de réfugiés dans des centres de rétention officiels et dans des lieux officieux tenus par des passeurs continue de susciter une vive préoccupation. Les réfugiés et les migrants en Libye doivent être remis en liberté et hébergés en lieu sûr. La Libye n'est pas considérée comme un port de débarquement sûr pour les réfugiés et les migrants, et j'exhorte les États Membres concernés à revoir des politiques qui soient en faveur de l'interception en mer et du retour des réfugiés et des migrants en Libye. De plus, les réfugiés et les migrants doivent être pris en compte dans les mesures de planification et de riposte des pays, face à la COVID-19.

102. La non-application du principe de responsabilité en cas de crimes graves a clairement une incidence sur la paix et la stabilité. Il faut ouvrir des enquêtes crédibles sur les violations systématiques présumées du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, notamment les charniers qui viennent d'être découverts à Tarhouna, et demander des comptes aux personnes qui commettent ces violations, les traduire en justice et verser des dédommagements aux victimes et aux rescapés. L'application du principe de responsabilité est essentielle pour instaurer à nouveau la confiance publique dans la justice et les institutions de sécurité, rétablir l'état de droit et parvenir à une paix durable. Je me félicite à cet égard de la mission d'enquête internationale en Libye prévue par le Conseil des droits de l'homme et de l'engagement pris par le Gouvernement libyen, entre autres, d'enquêter sur les charniers découverts à Tarhouna.

103. J'exhorte tous les États Membres à soutenir le Plan d'aide humanitaire pour la Libye, notamment les aspects figurant dans le Plan de réponse humanitaire global COVID-19, qui est essentiel pour veiller à satisfaire des besoins vitaux et à éviter d'accentuer les faiblesses existantes.

104. La MANUL a opéré en Libye dans des circonstances difficiles tout au long du conflit prolongé. La Mission a maintenu une présence à Tripoli et à Benghazi, malgré les problèmes de sécurité, et des services administratifs à Tunis. Je me déclare à nouveau déterminé, si les conditions de sécurité le permettent, à continuer de maintenir une présence de l'ONU en Libye tout en examinant les risques et les arrangements de sécurité aux fins de l'exécution du mandat de la MANUL. Avec l'appui du Conseil de sécurité, la désignation du prochain Représentant spécial continue d'être une priorité fondamentale. Je recommande par conséquent une prorogation de 12 mois du mandat de la Mission.

105. Je tiens à remercier ma représentante spéciale par intérim pour la Libye, Stephanie Williams, ainsi que l'ensemble du personnel des Nations Unies qui œuvre à l'appui de la paix, de la sécurité et de l'aide humanitaire dans le pays dans des circonstances ardues. Je tiens une fois de plus à remercier sincèrement le Gouvernement népalais d'avoir fourni le personnel essentiel de l'Unité de gardes des Nations Unies. Je remercie également le Gouvernement tunisien d'avoir appuyé le personnel de la MANUL et d'avoir fourni une assistance au bureau de Tunis.